



RAPPORT ANNUEL 2021



Table des matières

Avant-propos.....	3
Le cadre	4
Le 24 février 2005 : signature d'un accord de coopération interrégionale	4
Le 3 juillet 2007 : création de l'asbl SYNERJOB	4
« Rolling Agenda ».....	5
Les grandes thématiques traitées.....	6
I. Mobilité interrégionale	6
a) Collaboration Forem – VDAB.....	6
b) Collaboration Forem – ADG.....	6
c) Collaboration ACTIRIS – VDAB.....	7
d) Flux automatique des offres d'emploi	7
e) Formation professionnelle	7
II. Transfert des compétences.....	8
III. SYNERJOB et l'Europe.....	8
a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES/ European network of Public Employment Services).....	9
b) EURES (European Employment Service)	9
c) Garantie pour la Jeunesse (GJ).....	11
d) ReferNet	11
IV. SYNERJOB et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics).....	13
V. Thématiques transversales.....	13
a) ROME v3/Competent	13
b) Licenciements collectifs.....	13
c) Place du numérique dans la formation	14
Annexes	15
Adresses	15
Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2021	16
Mandats.....	16
Dates des séances en 2021	16

Avant-propos

Avec la création de l'asbl SYNERJOB en juillet 2007, ACTIRIS, ADG, Bruxelles Formation, le FOREM et le VDAB ont voulu organiser des synergies entre eux et ce, afin de relever plus efficacement les défis des marchés du travail régionaux.

En 2021, Synerjob a eu le plaisir d'accueillir Sabine Herzet qui a succédé à Robert Nelles à la tête de l'ADG tandis que 2021 marquait le départ de Grégor Chapelle d'ACTIRIS en vue de relever d'autres défis professionnels.

Tout au long de l'année, la gestion de la pandémie du corona virus a continué d'avoir des impacts sur nos vies et sur les modes de fonctionnement de nos organismes. De plus, à l'été 2021, de violentes inondations ont frappé notre pays. A l'heure où nous rédigeons ces quelques lignes, nous sommes en 2022 et la situation géopolitique mondiale ébranle encore plus nos certitudes. Ce monde que les pays anglosaxons ont depuis quelques années qualifié de « VUCA » (« Volatile, Uncertain, Complex and Ambiguous) appelle à rassembler nos énergies et à formuler des réponses innovantes de la part de nos services de l'emploi et de la formation. Synerjob a plus que jamais sa raison d'être.

Dans l'adversité, les services publics de l'emploi belges ont su faire preuve de solidarité et de résilience, mais aussi de clairvoyance en continuant à se projeter dans le futur. Les principales thématiques traitées au sein de Synerjob en 2021 ont ainsi concerné les aspects organisationnels des services publics d'emploi, certes, mais aussi la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre exacerbées, les nouveaux services digitaux, ainsi que la mise en place de réponses aux défis complexes que sont la formation tout au long de la vie et les transitions professionnelles. En réalité, le monde VUCA est devenu « VUCAR » (« Volatile, Uncertain, Complex, Ambiguous and Rapid ») selon une formule de notre cru qui ferait référence aux évolutions qui n'ont jamais connu un rythme aussi rapide.

Notre attitude volontariste est motivée par la conscience profonde que nos publics au sens large, de l'inactif au travailleur, de l'étudiant à l'employeur, ont tous besoin d'être guidés au mieux dans un monde du travail particulièrement mouvant, où ils auront besoin de se former, tant aux qualifications du métier qu'aux compétences-clés leur permettant de s'adapter en permanence.

Ce qui vaut pour nos publics vaut également pour les services publics de l'emploi belges, européens et mondiaux, ainsi que pour nos partenaires de l'insertion professionnelle, de la formation et de l'enseignement. Nous sommes convaincus que les synergies construites et à renouveler sans cesse au sein de notre association rendront les actions de nos services publics de l'emploi et de la formation professionnelle encore plus performantes.



Marie-Kristine Vanboeckstal
Présidente de SYNERJOB



Wim Adriaens
Vice-Président de SYNERJOB

Le cadre

Le 24 février 2005 : signature d'un accord de coopération interrégionale

La Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française signent un accord de coopération interrégionale. Celui-ci a pour objectif de promouvoir une plus grande mobilité de l'emploi et de la formation entre les régions.

Depuis lors, ACTIRIS, l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG), Bruxelles Formation, le Forem et le VDAB collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de demandeurs/chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité.

Différents moyens sont envisagés et incitent les services à :

- Échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- Sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- Promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- Assurer la concordance des dénominations de métiers, des fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi ;
- Coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- Amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie ;
- Favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs ;
- Intensifier les collaborations entre le Forem et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes ;
- Renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétence.

Le 3 juillet 2007 : création de l'asbl SYNERJOB

ACTIRIS, l'ADG, Bruxelles Formation, le Forem et le VDAB créent l'asbl SYNERJOB qui élargit les thématiques abordées, en vue de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi.

Le Conseil d'administration qui regroupe les fonctionnaires dirigeants des membres de SYNERJOB se réunit plusieurs fois par an pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée de groupes de travail auxquels il confie d'aborder des thématiques particulières telles que la Garantie Jeunesse ou la numérisation du marché de l'emploi. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

Le 1er juillet 2016, le Forem succède au VDAB à la Présidence de l'asbl SYNERJOB. Un secrétariat permanent lié à cette Présidence gère depuis lors les interactions entre les membres de SYNERJOB.

Missions

SYNERJOB a pour objet de conjuguer les efforts des services publics belges de l'emploi et de la formation professionnelle, afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de chacun et des décisions du Conseil d'administration.

Ceci sous-entend notamment :

- Analyser et prendre en charge les problèmes du marché du travail belge ;
- Réfléchir ensemble sur les défis à relever ;
- Mettre en commun des connaissances et échanger des bonnes pratiques ;
- Acheter et/ou développer des outils et des méthodologies ;
- Réaliser des actions communes ;
- Conclure des partenariats dans le cadre de projets européens ou autres ;
- Organiser un tour de rôle entre les membres afin de proposer un point de contact unique pour les Services Publics de l'Emploi et de la Formation professionnelle dans le cadre de dossiers européens : EURES (EUROpean Employment Services), Garantie Jeunesse, le réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES) et Refernet;
- Prendre des positions communes selon les règles de représentation internationale.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre des actions autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires SYNERJOB par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

Les défis auxquels les membres de SYNERJOB doivent répondre étant de taille, un groupe de travail stratégique a été créé en 2013. Sa composition a été revue en 2020 afin d'y adjoindre des participants qui en tant que top-managers ont un pouvoir décisionnel.

« Rolling Agenda »

En vue d'un plus grand partage sur les thématiques relatives au marché du travail au sens large ou sur les matières susceptibles d'intéresser les membres de SYNERJOB, un « Rolling Agenda » a été mise en place en 2018.

Concrètement, lors de chaque Conseil d'administration, un membre réalise une présentation synthétique des dossiers de fond en cours dans son institution et susceptibles d'intéresser les autres membres de SYNERJOB.

A la fin de la présentation, ceux-ci choisissent la thématique au sujet de laquelle ils souhaitent plus d'informations lors de la réunion suivante. A cette réunion, une présentation plus fournie sur le thème choisi est donnée et un autre membre présente brièvement les dossiers susceptibles d'intéresser les autres. Et ainsi de suite.

Voici les thématiques présentées aux différentes réunions en 2021 :

- Conseil d'administration du 02.02.2021 : « L'égalité des hommes et des femmes en formation professionnelle » présentée par Bruxelles Formation ;
- Conseil d'administration du 26.05.2021 : « Territoires zéro chômeur de longue durée » présentée par ACTIRIS.

Les grandes thématiques traitées

Au fil de l'actualité et des problématiques rencontrées, le Conseil d'administration de SYNERJOB a créé des groupes de travail spécifiques à certaines thématiques. Ces groupes de travail sont composés d'experts de chaque membre de l'asbl. Ils peuvent être permanents ou temporaires en fonction des thématiques traitées et de la continuité de celles-ci dans le temps.

Voici les thématiques traitées par les groupes de travail actifs en 2021.

Les coordonnées du Secrétariat permanent de SYNERJOB sont indiquées en fin du rapport afin d'obtenir de plus amples informations sur les matières présentées.

I. Mobilité interrégionale

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Les partenariats créés entre le VDAB et ACTIRIS, entre le VDAB et le Forem, et entre le Forem et l'ADG ont pour objectif de renforcer la mobilité interrégionale des demandeurs/chercheurs d'emploi et/ou des stagiaires bruxellois, wallons et de la Communauté germanophone.

a) Collaboration Forem – VDAB

Le Forem collabore depuis 2008 activement avec le VDAB pour rencontrer les besoins de main d'œuvre de la part des entreprises flamandes par une gestion active des offres d'emploi flamandes. Le Forem organise également des actions spécifiques visant d'une part à informer les demandeurs d'emploi wallons sur les opportunités d'emploi en Flandre et d'autre part à soutenir et préparer leur candidature.

Quelques résultats en 2021

Les conseillers spécialisés ont géré 2.984 offres d'emploi flamandes proposées aux demandeurs d'emploi wallons. Plus de 32.000 demandeurs d'emploi wallons ont été mobilisés sur ces offres d'emploi.

180 demandeurs d'emploi wallons ont suivi une formation professionnelle au sein d'une entreprise flamande.

Les services du Forem et du VDAB ont organisé 18 jobdatings pour 26 entreprises. Lors de ces rencontres, 209 personnes ont participé, dont 60 ont été engagées par les entreprises participantes.

b) Collaboration Forem – ADG

L'ADG et le FOREM entretiennent une collaboration de longue date, afin de promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et de gestion d'offres d'emploi.

Ainsi, en 2021, le Forem a géré 237 offres de postes de travail pour des entreprises situées en Communauté germanophone (hors intérim) et l'ADG a géré 83 offres de postes de travail pour des entreprises situées en Région wallonne hors Communauté germanophone (hors intérim).

10 personnes domiciliées en communauté germanophone ont réalisé un PFI (Plan Formation Insertion) dans une entreprise wallonne et 21 personnes domiciliées en Région wallonne hors Communauté germanophone ont réalisé une IBU (PFI) dans une entreprise germanophone.

44 demandeurs d'emploi de la Communauté germanophone ont suivi une formation dans les centres de formation du Forem, tandis que 18 demandeurs d'emploi wallons ont suivi une formation dans un centre de formation de l'ADG.

c) Collaboration ACTIRIS – VDAB

Sinds september 2021 ontvangt ACTIRIS alle werkaanbiedingen die werkgevers rechtstreeks hebben gemeld aan VDAB, met uitzondering van de commerciële partners omdat ACTIRIS zelf akkoorden heeft met deze partners. Deze werkaanbiedingen worden onverwijld gepubliceerd op de website.

ACTIRIS en VDAB hebben strategische indicatoren afgesproken om de resultaten van hun acties (om interregionale mobiliteit te bevorderen) beter te kunnen monitoren. Zij wensen in hun samenwerking te focussen op het sensibiliseren van werkgevers om laagdrempelig aan te werven. Proefmaatwerkprojecten/Opleidingstrajecten die leiden tot een aanwerving hebben bij Aviato aangetoond dat Brusselaars (mits het verbeteren van taal en technische competenties) aan het werk kunnen in Vlaanderen. De motivatie van de deelnemende werkzoekende is hoger omdat die een vooruitzicht heeft op werk. Andere vormen van werkplekieren tonen ook hun potentieel, alleen merken we dat de werkgevers nog niet helemaal overtuigd zijn.

Daarnaast blijven beide partners jaarlijks een communicatiecampagne organiseren die focust op een deelaspect van interregionale mobiliteit. Ook de partners en de interne communicatie worden hierop afgestemd om een zo breed mogelijk publiek te bereiken. ACTIRIS zet in op het informeren en sensibiliseren van haar eigen medewerkers (en die van hun partners) opdat IRM als een evidente oplossing wordt gezien voor elke werkzoekende in begeleiding. Jaarlijks worden er infodagen over “werken buiten Brussel” georganiseerd voor werkzoekenden en consultants. In 2021 werd een interne opleiding over interregionale mobiliteit gecreëerd die de consultants van ACTIRIS vanaf 2022 kunnen volgen.

d) Flux automatique des offres d’emploi

Le nombre d’offres échangées automatiquement entre les différents services publics de l’emploi pour l’année 2021 est de 557.905 offres.

e) Formation professionnelle

Voici les chiffres relatifs à la formation professionnelle pour 2021 concernant le nombre de demandeurs d’emploi formés dans les centres de formations de l’ADG, de Bruxelles Formation, du Forem et du VDAB :

	2021
DE ADG vers Forem	44
DE Bruxelles Formation/ACTIRIS vers Forem	396
DE VDAB vers Forem	175
DE Forem vers ADG	18
DE Forem vers Bruxelles Formation	342
DE Bruxelles Formation/ACTIRIS vers VDAB	1520
DE le Forem vers VDAB	24

II. Transfert des compétences

Par le transfert de compétences en matière d'emploi et de formation qu'elle prévoit, la sixième réforme de l'Etat a responsabilisé davantage les entités fédérées, mais surtout elle leur a offert de nouveaux leviers.

Dès 2012, des groupes de travail ont été mis en place au sein de SYNERJOB, afin de travailler de concert sur ces nombreux chantiers. Si, sur un plan méthodologique, les matières sont désormais toutes opérationnalisées au sein des régions, un travail de partage d'informations au sein du groupe de travail portant sur le 'Contrôle du public très éloigné du marché de l'emploi, présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique' (MMPP) s'est poursuivi. L'on peut néanmoins considérer qu'à ce jour, l'exécution de cette matière est dorénavant opérationnelle au sein des SPE.

Pour rappel, les travaux ont ainsi abouti à une proposition pour les bénéficiaires d'allocations d'insertion et de chômage, comportant 2 étapes :

- Étape 1 : détermination de la distance par rapport au marché de l'emploi et entrée en trajet spécifique ;
- Étape 2 : attribution d'un statut de « non mobilisable » pour les bénéficiaires concernés.

A cet égard, les SPE utilisent l'outil CIF/ICF' (Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) et disposent aussi d'une procédure de validation des dossiers concernés par le statut « non mobilisable ».

Ces modalités, applicables dès le 01.07.2019, se sont également traduites au travers de l'adaptation de l'arrêté royal du 25.11.1991 portant réglementation du chômage. Les Services publics de l'emploi (SPE) ont alors mis en place les actions nécessaires en vue de leur implémentation, afin de permettre aux allocataires d'insertion d'élargir leurs droits aux allocations d'insertion sur la base d'un trajet approprié et d'être reconnu comme « non mobilisables » selon les modalités fixées dans la réglementation. Des échanges d'informations via des flux électroniques et relatives à l'entrée en statut « non mobilisable » ont alors été mis en place entre l'ONEM et les SPE.

Les SPE se sont aussi rencontrés régulièrement pour s'accorder sur des pratiques homogènes d'identification du statut de « non mobilisable » ainsi que sur une procédure de prise en charge des bénéficiaires concernés en cas de déménagement et donc d'inscription d'un SPE vers un autre, dans le respect de la réglementation portant sur la protection des données (RGPD). Ainsi, ACTIRIS a ouvert un dossier partagé pour que chaque SPE puisse déposer les documents nécessaires au bon suivi du dossier (demande de transfert du dossier par le demandeur d'emploi, rapports ICF, etc.). Les formulaires sont transmis dans la langue de la Région d'origine.

Si chaque SPE assure le monitoring de ses actions dans le cadre de ce projet, les travaux du groupe de travail ont porté depuis sur la mise en place d'un tableau de bord commun. En effet, les SPE se sont engagés à tenir à jour un fichier de monitoring, élaboré en commun, afin de pouvoir éditer un rapport d'activité pour le mois de septembre 2021. Ce reporting comprendra à la fois des données chiffrées, des données de profil des demandeurs/chercheurs d'emploi, un relevé des problématiques rencontrées à l'entrée et, le cas échéant, toujours présentes au moment du renouvellement du statut non mobilisable ...

Les 4 SPE ont toutefois décidé de postposer la parution de ce rapport au premier semestre 2022, afin de pouvoir y intégrer également des données sur le (non)renouvellement du statut.

III. SYNERJOB et l'Europe

Depuis quelques années déjà, la Commission européenne exige la désignation d'un interlocuteur unique par Etat membre pour une série de dossiers. C'est pourquoi SYNERJOB s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur ou «

point de contact unique » ou SPOC (Single Point of Contact) pour les dossiers ENPES (European Network of Public Employment Services ou Réseau Européen des Services Publics de l'Emploi), EURES (EUROpean Employment Services) et Garantie Jeunesse. Concrètement, ACTIRIS, le Forem et le VDAB coordonnent chacun un de ces dossiers.

Pour le réseau ReferNet (European network of reference and expertise) du CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle), Bruxelles Formation a dédié un expert avec le soutien financier des autres membres de SYNERJOB.

a) Réseau européen des services publics de l'emploi (ENPES/ European network of Public Employment Services)

A la suite de la dernière réunion de 2020 du Conseil d'administration du réseau européen des services publics d'emploi (« PES Board ») les 7 et 8 décembre 2020, une procédure écrite concernant l'amendement des « Rules of procedure » du réseau a été initiée. Les AFEPAs belges ont profité de l'occasion pour asseoir la participation des SPE belges au PES Board. C'est ainsi que la Commission européenne a accepté la solution pragmatique consistant à considérer que chaque Présidence du réseau invitera de manière systématique au PES Board les DG du Forem, d'ACTIRIS et du VDAB, afin de consolider la situation actuelle. Les textes juridiques restent quant à eux inchangés. Ces dispositions sont dès lors en vigueur dès 2021.

Les réunions du PES Board ont eu lieu en format virtuel les 24 et 25 juin et les 9 et 10 décembre 2021.

Au cours de l'année, les réunions des AFEPAs (Advisors for European PES Affairs) se sont tenues de manière plus fréquentes qu'avant la pandémie. Différentes conférences ont également rassemblé des représentants de membres de Synerjob :

- Les approches des SPE pour la promotion de l'égalité des genres (2 février 2021) ;
- Le compte formation individuel (4 et 5 mars 2021) ;
- La conférence pour soutenir l'implémentation du socle européen des droits sociaux (les 23 et 24 mars 2021) ;
- La conférence « PES Stakeholders » sur le pouvoir des partenariats (les 20, 21 et 22 avril 2021).

Les SPE belges ont été invités à s'exprimer en plénière et dans les ateliers de la conférence annuelle « PES Stakeholders Conférence ».

Les travaux annuels de collecte d'informations habituels ont été réalisés, dans le cadre du Benchlearning et du questionnaire « PES Capacity ».

Le réseau a particulièrement été actif dans l'échange d'informations et les membres de Synerjob ont répondu aux toujours plus nombreuses sollicitations de membres du ENPES/PES network.

Parmi les autres activités de 2021, on note également les travaux du programme de travail du réseau pour 2022, la diffusion des podcasts du réseau des SPE (<https://www.pesnetwork.eu/podcast/>), les interactions liées à la préparation du troisième cycle du Benchlearning européen, la participation aux différentes rencontres organisées dans le cadre du « Mutual Assistance Programme » du réseau au bénéfice d'ACTIRIS sur le thème de l'intelligence artificielle et la participation d'ACTIRIS et du Forem à l'atelier thématique des 28 et 29 septembre sur la thématique des groupes vulnérables, et plus particulièrement les chômeurs de longue durée.

b) EURES (European Employment Service)

EURES is het Europese netwerk van de diensten voor arbeidsbemiddeling. Het heeft tot doel het vrije verkeer van werknemers in de Europese Economische Ruimte (EER - de 27 lidstaten van de Europese Unie plus het Verenigd

Koninkrijk, Noorwegen, Liechtenstein en IJsland) en Zwitserland te bevorderen. Dit netwerk wordt geregeld door de verordening EU 2016/589, hierna de EURES-verordening genoemd.

De rol van de werkgroep SYNERJOB EURES

De EURES-verordening voorziet de aanwijzing van een Nationaal Coördinatiebureau ("National Coordination Office" - NCO) voor EURES per lidstaat. Men moest dus voor België een oplossing vinden die de nationale bevoegdheden zou respecteren. SYNERJOB werd voorgesteld als het enige contactpunt, zonder afbreuk te doen aan de verantwoordelijkheden van de NCO's (National Coordinator Office) van de gewesten en de Duitstalige gemeenschap. De Raad van Bestuur van SYNERJOB mandateert een van de Belgische ODA's om het dossier samen met zijn homologen te beheren en de communicatie met de Europese Coördinatiebureau te verzekeren.

Sindsdien werkt de EURES-werkgroep van SYNERJOB intensief samen voor de implementatie van de EURES-verordening en de voorbereiding van de coördinatievergaderingen van het netwerk. De werkgroep volgt ook de wetgevende processen en de tenuitvoerlegging van andere verordeningen waarbij het netwerk betrokken is van zeer nabij en wordt het eens over de Belgische standpunten die aan de Europese Coördinatiebureau worden bezorgd.

- Tenuitvoerlegging van de EURES-verordening

De verordening voorziet de openstelling van het EURES-netwerk voor andere organisaties, wat een toelatingsprocedure vereist. In 2018 werd een voor alle gewesten toepasselijke procedure ingevoerd, vertrekkend van de werkzaamheden in het kader van SYNERJOB. In een eerste fase van de toelatingsprocedure werden het ABVV (Algemeen Belgisch Vakverbond) en het ACV (Algemeen Christelijk Vakverbond) als EURES-partners erkend. De procedure werd geëvalueerd, waarna correcties en verbeteringen nodig waren. In een tweede fase traden ook de Officiële Kamer van Koophandel van Spanje in België en Luxemburg en Unizo als partner tot het netwerk toe.

Na verdere verfijning van de toelatingsprocedure werd in 2021 een nieuwe oproep gelanceerd. Twee nieuwe partners zijn toegelaten tot het netwerk. Beide partners concentreren zich op informatieverstrekking. De partners zijn Jint vzw en Jacqglobal.

- Oprichting van de Europese Arbeidsautoriteit ("European Labour Authority" - ELA)

Het Europees Agentschap heeft haar werkzaamheden officieel opgestart in oktober 2019. De overdracht van het Europese Coördinatiebureau van EURES van de Europese Commissie aan ELA verloopt geleidelijk en is vanaf 2021 volledig gerealiseerd. De SYNERJOB werkgroep volgt dit proces verder op en waakt over de veranderingen die hiermee gepaard gaan.

2021 legde ELA de focus op seizoensarbeiders. Eures werd mee ingeschakeld in de communicatiecampagne over de rechten en plichten voor werknemer en werkgever die actief zijn in de seizoensarbeid.

De respectievelijke communicatiediensten van ACTIRIS, Forem, ADG en VDAB hebben hier op gepaste wijze aan bijgedragen.

- Covid19 en werkzaamheden EURES

Uiteraard heeft Covid19 ook op de EURES werking zijn invloed gehad. In het bijzonder de dienstverlening heeft zich snel moeten aanpassen. Meer vragen om informatie moesten behandeld worden en bemiddelingsactiviteiten waren dan weer minder aan de orde.

Voor de SYNERJOB werkgroep en de activiteiten met het Europees Coördinatiebureau waren de gevolgen minder ingrijpend. De meetings gebeurden virtueel en met een hogere frequentie, wat de werkdruk op de SYNERJOB werkgroep verhoogde.

- Opstart projectgroep “Data Process Agreement”

Reeds lang Stelt SynerJob vragen over de monitoring en sanctionering in geval van misbruik of oneigenlijk gebruik van de CV data die naar het EURES portaal worden overgemaakt. We juichen dan ook toe dat hier eindelijk initiatief rond genomen wordt. Toch zijn we bezorgd over het feit dat ELA taken wil overdragen aan de respectievelijke NCO's met betrekking tot de controle en sanctionering. Daarom werd een projectgroep opgestart samengesteld uit juristen, DPO's en open data experts uit de respectievelijke BelPES. ELA heeft één survey gelanceerd op dit thema waaraan de projectgroep zijn bijdrage heeft geleverd.

c) Garantie pour la Jeunesse (GJ)

Par suite de la recommandation du Conseil de l'Union européenne d'avril 2013 établissant une Garantie pour la Jeunesse (GJ), mise à jour et renforcée par la recommandation d'octobre 2020 : « Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse », SYNERJOB a été désigné comme point de contact unique 'GJ' pour la Belgique auprès des institutions européennes pour veiller à la mise en place de la recommandation.

En 2021, SYNERJOB, et son groupe de travail Garantie pour la Jeunesse piloté par ACTIRIS, ont participé et contribué à différentes demandes, activités et événements à savoir :

Au niveau européen :

- Participation à la réunion virtuelle des coordinateurs nationaux Garantie pour la Jeunesse organisée par la Commission européenne le 23/02/2021 avec un focus thématique sur le forum européen de la jeunesse et l'évaluation et la formation aux compétences numériques dans la phase préparatoire de la garantie pour la jeunesse.
- Examen par le Comité européen de l'Emploi (EMCO) sur la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse (EMCO Review 2021) : coordination des réponses de la Belgique au questionnaire d'auto-évaluation qualitative et collecte des données (data collection) puis présentation et réponse aux questions de la Commission européenne lors de la réunion formelle de l'EMCO des 18-19/10/2021.

Au niveau de SYNERJOB :

- Réunions du groupe de travail SYNERJOB sur la Garantie pour la Jeunesse les 8/03/2021 et 25/03/2021 pour faire le point et coordonner les sujets en cours notamment : présentation des grandes lignes de la nouvelle recommandation, débriefing et suivi sur la réunion européenne des coordinateurs nationaux, et préparation de l'EMCO review 2021.
- Note d'information au CA de SYNERJOB du 25 mai 2021 concernant les derniers développements et reporting/monitorings 2021 sur la mise en œuvre de la Garantie pour la Jeunesse.

d) ReferNet

ReferNet est le réseau européen d'information et de suivi des politiques d'enseignement et de formation professionnels (EFP/VET), pour le compte de l'agence européenne CEDEFOP dont une des missions vise le développement et la promotion de la formation professionnelle, initiale et continue.

Après une année sans coordination ReferNet en Belgique, Bruxelles Formation s'est, à nouveau, porté candidat avec le soutien des membres de SYNERJOB afin d'assurer le mandat de coordination nationale du réseau pour la période 2021-2023. Cette candidature a été validée en novembre 2020 et les activités du nouveau plan d'action ont démarré en janvier 2021. La représentation nationale est, elle, à nouveau assurée par le Département

enseignement et formation de la Communauté flamande.

2020 marqua le terme du cycle politique de coopération européenne précédent en matière d'enseignement et formation professionnels (EFP), cadré par les conclusions de Riga. Les priorités politiques EFP pour le nouveau cycle 2021-2030 sont, quant à elles, définies par un nouveau cadre politique de l'UE en matière d'EFP : la Recommandation du Conseil sur l'enseignement et la formation professionnels adoptée le 24 novembre 2020 pour une compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience et la Déclaration d'Osnabrück, approuvée le 30 novembre 2020, qui met en exergue le rôle de l'EFP en tant que catalyseur de la reprise et des transitions justes vers des économies numériques et vertes.

Les livrables produits en 2021, année de transition, sont donc ainsi liés à ces deux stratégies.

En 2021, ReferNet Belgium a finalisé :

- Le Policy Report : un rapport politique de suivi relatif aux différentes mesures EFP prises en Belgique en matière de formation et d'enseignement professionnels entre mars 2020 et février 2021. Cette mise à jour a marqué d'une part la conclusion du rapportage dans le cadre des 5 objectifs de Riga et d'autre part la migration vers un nouveau format de présentation détaillant chaque mesure.
- 3 news (petits articles proposant un éclairage sur une actualité ou une innovation EFP) :
 - ✓ [Belgium: Digitalcity, the benchmark for the IT sector!](#)
 - ✓ [Belgium: Flemish qualifications framework – 520 professional qualifications in 10 years](#)
 - ✓ [Belgium: new projects for the third InnoVET cycle!](#)
- L'actualisation du [VET in Europe database](#) – une plateforme interactive en ligne depuis 2019 met en évidence les caractéristiques des systèmes EFP de chaque pays européen, dont la Belgique.
- Un article : Teachers and trainers in a changing world, Building up competences for inclusive, green and digitalised vocational education and training (VET) exposant le développement professionnel continu des enseignants et des formateurs de l'EFP dans les 3 Communautés et Régions de Belgique.
- Une contribution à une étude commandée par le Cedefop sur le sujet des micro-credentials. Cette étude vise à comprendre les caractéristiques et le rôle joué par les micro-credentials dans le soutien de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage liés au marché du travail et à l'emploi, y compris l'enseignement et la formation professionnels (EFP). ReferNet Belgium a répondu à un questionnaire (Questionnaire on Microcredentials for labour market education and training) portant sur l'émergence de « diplômes alternatifs » promus comme un moyen nouveau et plus flexible de reconnaître les connaissances, les aptitudes et les compétences.

La coordination entretient, par ailleurs, un site web, qui diffuse les analyses du CEDEFOP, les productions du réseau belge, des évènements et informations du secteur en Belgique. (www.refernet.be).

IV. SYNERJOB et l'AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)

La réunion du Comité Exécutif fut la première réunion des instances de l'AMSEP en 2021. Elle s'est déroulée en ligne le 9 avril 2021. Un Conseil d'Administration – en ligne également – s'est déroulé le 14 septembre 2021. Les travaux de préparation du 12ème Congrès mondial de l'AMSEP prévu en Estonie ont également fait l'objet de réunions des instances de gouvernance ad hoc tout au long de l'année pour prendre des décisions quant à l'ajournement de cet événement majeur de l'Association en raison de la situation sanitaire mondiale.

Les actions de l'AMSEP liées à la gestion des SPE en période de pandémie s'est poursuivie sur l'année 2021, notamment via l'organisation d'une enquête « Les Services publics d'Emploi se mobilisent face au COVID19 », en collaboration avec l'OIT, La BID (Banque Interaméricaine de Développement), et Socieux+ en mai 2021

De nouvelles conférences ont été proposées en format virtuel, dont la conférence (co)organisée avec l'AMSEP et l'ANETI (Tunisie) – « Les défis des SPE à l'heure de l'accélération de la transformation numérique » le 25 mars 2021 et la conférence (co)organisée avec l'AMSEP, l'Agence nationale pour l'emploi de la République d'Azerbaïdjan & İŞKUR (SPE Turquie) – « Développement professionnel et principaux choix de carrière à l'ère post pandémie » le 21 septembre 2021.

Synerjob a continué à apporter son soutien au secrétariat exécutif de l'AMSEP en termes RH (mandat de la secrétaire exécutive, appui à la gestion comptable de l'Association) et logistique (bureaux et frais de fonctionnement). Les positions manifestées lors des votes sont validées par les membres concernés de Synerjob.

V. Thématiques transversales

Certains groupes de travail traitent de sujets qui sont transversaux à plusieurs thématiques ou de sujets plus généraux. Voici quelques exemples de ces groupes :

a) ROME v3/Competent

De WG heeft goed gewerkt aan de harmonisatie van de hr-xml-codificaties. Het resultaat is een praktische oplossing met :

- Een lijst van contracttypes die voor de betrokken PES'sen gelijk zijn en in overeenstemming zijn met de officiële lijst van arbeidscontracttypes
- Voor de andere gegevenssoorten is een mapping met interne codes mogelijk als input voor een automatische conversie.

De Synerjob-partners hebben besloten dat de gegevensuitwisseling via API's zal verlopen, deze ontwikkeling is aan de gang maar volgt binnen elke PES een ander tijdsplan.

Wanneer elke PES klaar met deze ontwikkeling zullen we overgaan tot deze vorm van gegevensuitwisseling.

b) Licenciements collectifs

Des collaborations interrégionales sont mises en place lorsque des travailleurs domiciliés dans d'autres régions sont concernés par un licenciement collectif, une restructuration ou une fermeture d'entreprise. L'accord de coopération du 24 février 2005 prévoit un plan d'urgence sociale de reclassement des travailleurs victimes d'un licenciement collectif. Il s'applique automatiquement si :

- Plus de 250 travailleurs sont licenciés dans une région ;
- Au moins 50 de ces travailleurs sont domiciliés dans une autre région.

Une cellule de crise encadre alors la mise en oeuvre du plan : elle coordonne les interventions des services publics concernés et définit le plan d'urgence sociale. Elle est présidée par le Ministre de l'Emploi de la Région où se situe le siège d'activité le plus touché par les licenciements.

Dans l'ensemble, il y a eu peu de nouveaux dossiers interrégionaux à traiter en 2021.

Les dossiers qui ont fait l'objet d'une coopération interrégionales en 2021 sont :

- Brussels Airlines, Compass Group (société de catering) ;
- Logistics Nivelles (fermeture d'entreprise).

Il existe une annonce de la part de Liberty Steel Belgium (créée suite à la restructuration de Acelor Mittal).

Un protocole d'accord conclu entre la région flamande, la région wallonne, la communauté germanophone, la région de Bruxelles-capitale et l'état fédéral est entré en vigueur au 1er janvier 2016 afin de définir les modalités d'application des matières :

- Cartes de réduction restructuration – avantages employeurs ;
- Remboursement des frais d'outplacement ;
- Chèques outplacement.

C'est la région de l'unité d'établissement de l'employeur qui détermine la compétence. En 2018, ce protocole est modifié afin d'intégrer les modifications de l'AR du 9 mars 2006 relatif à la gestion active des restructurations. Outre les trois matières précédemment citées, le protocole intègre les modalités d'application relatives à l'approbation de l'offre d'outplacement pour les licenciements collectifs annoncés après le 31 décembre 2017. Ce protocole a été signé début 2019.

c) Place du numérique dans la formation

Ce groupe de travail s'est clôturé 2021 par le bilan de ses réalisations.

Trois ans de travail et de collaborations multipartenaires ont eu comme réalisations : deux événements Digital Synergy, un buffet innovant de ressources pédagogiques comportant 30 capsules vidéos, 11 fiches PDF de bonnes pratiques ici https://synerjob.be/digital_synergy.html.

Ces 2 événements sont :

- Le 19 mars 2020, un événement lié au travail de partage, de mutualisation et de capitalisation, nommé Digital Synergy a permis la mise en place d'un webinar et la création d'un site web avec une diversité de ressources en français et en néerlandais.
- Le 10 décembre 2020 deux webinaires en français et néerlandais sur le numérique dans la vie quotidienne et professionnelle.

Annexes

Adresses

Adresses des membres institutionnels de SYNERJOB au 31/12/2021 :

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 1210-BRUXELLES, boulevard de l'Astronomie 14

Représenté par Grégor CHAPELLE, Directeur-général jusqu'au 31 mai 2021

Représenté par Caroline MANCEL, Directrice générale faisant fonction pour la période 1^{er} juin 2021 au 30 novembre 2021

Représenté par Cristina AMBOLDI, Directrice-générale à partir du 1^{er} décembre 2021.

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 4780-SAINT-VITH, Vennbahnstrasse 4/2

Représenté par Christiane LENTZ, Administratrice déléguée faisant fonction pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021

Représenté par Sabine HERZET, Administratrice déléguée à partir du 1^{er} février 2021.

BRUXELLES FORMATION

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 1180-BRUXELLES, rue de Stalle, 67

Représenté par Olivia P'TITO, Directrice générale.

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Forem)

Institution de droit public catégorie B

Siège social à 6000-CHARLEROI, boulevard Tirou 104

Représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Administratrice générale.

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB)

Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid (agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique)

Siège social à 1000-BRUXELLES, boulevard de l'Empereur, 11

Représenté par Wim ADRIAENS, Administrateur délégué.

Adresse de la Présidence et du Secrétariat permanent de SYNERJOB :

Asbl SYNERJOB c/o Forem

Boulevard Tirou 104

6000 CHARLEROI

olivia.vanmoerrichard@forem.be

Site internet de l'asbl SYNERJOB :

www.SYNERJOB.be

Membres du Conseil d'administration de SYNERJOB au 31/12/2021

Forem	représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL
VDAB	représenté par Wim ADRIAENS
ACTIRIS	représenté par Grégor CHAPELLE jusqu'au 31 mai 2021, Caroline MANCEL pour la période 1 ^{er} juin 2021 au 30 novembre 2021 et Cristina AMBOLDI à partir du 1 ^{er} décembre 2021.
ADG	représenté par Christiane LENTZ, pour la période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021 et Sabine HERZET à partir du 1 ^{er} février 2021
BRUXELLES FORMATION	représenté par Olivia P'TITO

Mandats

Marie-Kristine VANBOCKESTAL, Présidente

Wim ADRIAENS, Vice-Président

Grégor CHAPELLE, Secrétaire jusqu'au 31 mai 2021, Caroline MANCEL pour la période 1^{er} juin 2021 au 30 novembre 2021 et Cristina AMBOLDI à partir du 1^{er} décembre 2021.

Christiane LENTZ, Trésorière pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021 et Sabine HERZET à partir du 1^{er} février 2021

Olivia P'TITO, Vérificatrice aux comptes

Caroline MANCEL, Vérificatrice aux comptes

Dates des séances en 2021

Conseil d'administration

2 février 2021

26 mai 2021

12 octobre 2021

Assemblée générale

26 mai 2021